



Document d'appoint pour la demande de subvention

Automne 2006 - Hiver 2007

I. Présentation de l'AFELLC-UQAM et historique des subventions	2
A. Présentation de l'Association	2
B. Petite histoire des subventions.....	3
II. Dossier de présentation.....	5
A. Ce qu'il doit contenir	5
B. Les critères d'évaluation et l'accord de priorité.....	6
C. Les critères de refus	7
D. Conditions applicables.....	8
III. Exemple d'une demande de subvention.....	9

I.Présentation de l'AFELLC-UQAM et historique des subventions

A. Présentation de l'Association

L'AFELLC-UQAM est l'association étudiante qui regroupe des étudiants en Lettres, Langues et Communication dans les programmes suivants :

4214	Certificat en communication	
7031	Baccalauréat en communication (relation publique)	
7261	Baccalauréat majeure en communication et mineure en Asie	
7263	Baccalauréat majeure en communication	
7265	Baccalauréat majeure en communication et mineure en anglais	
7266	Baccalauréat majeure en communication et mineure en science du langage	
7267	Baccalauréat majeure en communication et mineure arabe	
7268	Baccalauréat majeure en communication et mineure en espagnol	
7269	Baccalauréat majeure en communication et mineure en espagnol	
7270	Baccalauréat majeure en communication et mineure histoire de l'art	
7272	Baccalauréat majeure en communication et mineure géographie internationale	
7276	Baccalauréat majeure en communication et mineure ethnique	
7331	Baccalauréat en communication (multimédia)	
7277	Baccalauréat majeure en communication et mineure sociologie	
7431	Baccalauréat en communication (stratégie de production)	
7731	Baccalauréat en communication	
7732	Baccalauréat en communication (journalisme)	

4117	Certificat en français écrit	
4289	Certificat en création littéraire	
4327	Certificat en scénarisation cinématographique	
7801	Baccalauréat en études littéraires	

122	Programme court de 1er cycle en anglais	
123	Programme court de 1er cycle en espagnol	
124	Programme court de 1er cycle en allemand	
253	Programme court et concentration 1er cycle en italien	
4020	Certificat en langue et culture arabe	
4021	Certificat en langue et culture d'Asie	
4022	Certificat en langue et culture du Brésil	
4127	Certificat et mineur en espagnol	
4129	Certificat et mineur en anglais	
4165	Certificat et mineur en allemand	
4450	Certificat en français écrit pour non-francophone	

4154	Certificat en animation culturelle	
7082	Baccalauréat en animation et recherche culturelles	
7782	Baccalauréat en animation culturelle	

4153	Certificat en intervention psychosociale	
7624	Baccalauréat en communication (relation humaine)	
7824	Baccalauréat en psychologie de la communication	

3436	Maîtrise en études littéraires	
3750	Doctorat en études littéraires	
H436	Propédeutique en études littéraires	

3479	Maîtrise en communication	
3671	Doctorat en communication	
3876	Maîtrise en communication	
H479	Propédeutique en communication	

3692	Doctorat en sémiologie	

Elle a pour objectif de faire la promotion de la culture propre à ses membres et de favoriser la tenue d'activités sociales, culturelles et sportives qui ne sont pas liées directement au cheminement académique, en plus d'encourager la participation des étudiants et étudiantes de Lettres, Langues et Communication à ces activités.







B. Petite histoire des subventions

Suite à la dissolution de l'Association générale étudiante des Sciences Humaines, Arts, Lettres et Communication de l'UQAM (AGESHALC-UQAM) et à la création de l'AFELLC-UQAM, réclamée par la majorité des étudiants et étudiantes par voie référendaire, l'une des priorités de l'Association a été de créer un fond subventionnaire qui permettrait aux étudiants des secteurs des Lettres, Langues et Communications de réaliser des activités qui reflèteraient et diffuseraient leur culture spécifique.

La mise en place de cette politique qui s'est traduite par :

1. Un versement du tiers de cotisations facultaires aux associations de programmes, au prorata du nombre de leurs membres, avec un montant planché fixé à 400\$;
2. L'octroi spécifique de 30% du budget de l'Association facultaire au financement des projets étudiants ;
3. La réserve d'un temps spécifique de permanence pour offrir une aide aux étudiants afin de préparer les demandes de subvention.

À ce sujet, vous pouvez rejoindre l'AFELLC-UQAM de différentes façons :

-  À l'extérieur de l'UQAM : (514) 987-3000 poste 3896
-  À l'intérieur de l'UQAM : poste 3896
-  Local J-M880, Pavillon Judith-Jasmin, 405 rue Ste-Catherine Ouest
-  afellc@uqam.ca
-  www.uqam.ca/afellc
-  Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

L'exécutante responsable des demandes de subventions est madame **Geneviève Gravel-Renaud** (Responsable aux affaires financières et administratives). Vous pouvez obtenir ses coordonnées au local de l'Association.

Le permanent, monsieur **Alain Thibeault**, peut aussi répondre à vos questions, selon l'horaire de service aux membres spécifiés sur la porte du J-M880 et sur <http://www.uqam.ca/afellc>.

L'AFELLC-UQAM vous suggère aussi le :



Il s'agit d'un organisme fondé par des étudiants de l'UQAM qui vous offre un soutien logistique pour la réalisation de plans de développement de projet ainsi que des moyens pour diffuser et publiciser vos projets.

Sa mission :

1. Développer et démocratiser la culture à l'UQAM;
2. Soutenir les actions culturelles et artistiques des étudiants de l'UQAM;
3. Faire connaître la relève artistique et culturelle étudiante, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'UQAM ;
4. Faciliter la circulation de l'information afin d'assurer une cohésion entre les acteurs de l'UQAM, par le biais de l'Informatique et de divers partenariats;
5. Permettre aux étudiants de l'UQAM de créer un pont avec le milieu externe, culturel ou professionnel.

- 📞 À l'extérieur de l'UQAM :(514) 987-3000 poste 7889
- ☎ De l'intérieur de l'UQAM : poste 7889
- 🏛 DS-3129, Pavillon Alexandre De Sève, 320, rue Sainte-Catherine Est
- 💻 coordination@capteurdereves.org
- 🖱 <http://www.capteurdereves.org>
- 📮 Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

II. Dossier de présentation

A. Ce qu'il doit contenir

La demande de subvention est un document important. Elle est l'outil qui vous permettra d'explicitier les tenants et aboutissants de votre projet à la Table d'Action et de Concertation (TAC-AFELLC), qui est l'organe de l'Association responsable, entre autres, de décider des projets qui seront subventionnés.

La demande doit comprendre le formulaire à compléter comprenant :

- Le nom du responsable de projet, son code permanent, son programme d'étude, son courriel et son numéro de téléphone ;
- La liste de tous les étudiants et étudiantes qui font équipe avec le ou la responsable ;
- Le nom du projet et un résumé en une ligne de ses objectifs ;
- La clientèle visée par le projet ;
- La somme demandée, qui ne peut excéder deux mille dollars par année (2 000,00\$) ;
- Le nom de l'organisation qui recevra les versements si le projet est subventionné
OU
la personne qui recevra ces mêmes versements, avec son numéro d'assurance sociale et sa date de naissance ;
- La structure de financement du projet, qui doit être balancé.
 - *Cela peut être soit le formulaire qui présente le bilan financier prévisionnel de votre projet, soit un document de votre cru.*
 - *Votre budget ne doit pas être le budget global d'une activité d'envergure mais celui qui est spécifique à votre projet.*
 - *Un état des résultats prévisionnels est balancé quand les revenus et les dépenses s'annulent (0,00\$). Si vous prévoyez faire des profits, expliquez à quoi ces derniers seront attribués. Les demandes qui comprendront un budget avec des profits excédentaires seront automatiquement refusées.*
- Une description détaillée du projet qui comprend les objectifs, le calendrier de production et de réalisation et toutes les informations pertinentes.
 - Ce document est important car il est la justification de votre projet. Il doit répondre au *où, quand, comment* et *pourquoi*.

C'est pourquoi avant de déposer votre demande, il est préférable d'assister aux rencontres ou de prendre rendez-vous avec le permanent ou la responsable aux affaires financières et administratives pour confirmer la validité de l'information que vous nous soumettez et ainsi maximiser vos chances de voir votre subvention accordée.

- * La signature du responsable de l'organisation ET/OU de la personne qui recevra éventuellement les versements.

Le tout doit être déposé avant la date limite prévue à chaque session. Informez vous sur le site internet de l'AFELLC ou en communiquant directement avec l'association pour connaître ces dates.

B. Les critères d'évaluation et l'accord de priorité

1. Le projet est complémentaire au champs d'étude sans y être crédité.
2. Le budget est clair et compréhensible. Il démontre que toutes les recherches de subvention possible ont été faites.
3. L'équipe est composée majoritairement des membres de l'AFELLC-UQAM.
4. Le projet n'est pas porté que par une seule personne.
5. Les objectifs du projet démontrent clairement les résultats tant en terme de qualité que de quantités pour l'ensemble des membres.

L'ordre de réception des demandes au local de l'Association n'a pas d'impact sur l'accord des subventions.

La priorité sera accordée aux projets qui respecteront les critères suivants :

1. Plus de la moitié des étudiants et des étudiantes qui participent au projet sont membres de l'Association.
2. La demande est déposée à l'Association en personne, avant ou à la date limite.
3. La demande est complète et contient tous les renseignements demandés.

Les demandes de subventions qui ne correspondent pas aux critères prioritaires seront tout de même évaluées, mais l'acceptation de la demande sera tributaire du montant qui restera à distribuer après l'évaluation et

l'acceptation des demandes de subventions prioritaires, mais aussi de la pertinence, selon la TAC-AFELLC, de la pertinence de ces projets pour ses membres.

Exemple :

Un groupe agréé de l'UQAM organise une activité qui vise les étudiants des Lettres, Langues et Communications, mais sur dix personnes qui organisent le projet, une seule est membre de l'Association. Il demande 500,00\$. Suite à l'attribution des demandes prioritaires, il reste 300,00\$ dans l'enveloppe budgétaire « Subvention ». Après analyse, la TAC-AFELLC peut décider de n'accorder que 200,00\$.

La TAC-AFELLC se donne le droit d'accorder un prêt ou une aide logistique, comme l'utilisation du photocopieur, au lieu de la totalité ou d'une partie de la subvention accordée.

Les demandes de subventions excédant deux mille dollars (2 000,00\$) seront étudiées, mais un maximum de 2 000 \$ sera accordé.

C. Les critères de refus

Les demandes qui ne correspondent pas aux critères exposés ci-dessus seront automatiquement rejetées.

En outre, une demande ne sera pas déposée par la responsable aux affaires financières à la TAC-AFELLC pour les raisons suivantes :

1. Elle est directement réalisée dans le cadre d'un cours et sujette à une évaluation académique ou dans le cadre d'un stage créditable.
2. Elle a pour nature de financer un bal de finissants.
3. Il s'agit d'une deuxième demande pour le même projet après l'octroi de la subvention maximale pour une année scolaire donnée. (Dans le cas des revues et des journaux étudiants qui publieraient, par exemple, deux numéros par année, le demandeur peut faire soit une seule demande, qui inclut les prévisions pour toute l'année, soit une demande par session. Dans ce dernier cas, le total des demandes pour l'année ne devra toutefois pas dépasser 2 000 \$.)
4. Elle ne concerne pas les membres de l'Association et ne leur est pas profitable.
5. Le projet provient d'un groupe agréé et est déjà subventionné par les services à la vie étudiante.
6. Il provient d'un groupe enregistré comme étant à but lucratif.

D. Conditions applicables

1. Les conditions de l'entente

Si la demande est acceptée, certaines conditions s'appliquent. Une entente sera signée entre le responsable de projet et le représentant de l'Association. Cette entente comprendra le nom du projet et de la personne responsable, son code permanent, son adresse de résidence.

L'AFELLC-UQAM étant redevable aux différents Ministères du Revenu, si la subvention est remise à une personne, l'entente inclura son numéro d'assurance sociale.

2. Dépenses autorisées

Seules les dépenses autorisées seront remboursées par la subvention, ces dernières figurant dans l'entente que vous avez signée. Par exemple :

- Salaire et honoraire des techniciens (projectionnistes, infographistes...) : *ils ne peuvent représenter plus de 40% de la subvention accordée* ;
- Paiement des droits d'auteurs ;
- Impression et photocopie ;
- Frais de déplacement du matériel ;
- Achat de costumes, de maquillage, de décors qui doivent être remis à une association de l'AFELLC-UQAM après production ;
- Production de reliure ;
- Achat de fournitures de bureau.

3. L'étalement des versements et pièces justificatives

- Un premier versement équivalent à 60% du montant total accordé sera versé une semaine après la prise d'une décision favorable.
- Le deuxième versement n'est remis que sur réception des factures équivalentes à 100% des montants accordés. Il devra être réclamé avant la fin de la session où le projet se réalise, à moins d'une entente avec le responsable aux affaires financières et administratives.

Lorsque la personne responsable aura fourni les pièces justificatives (factures, reçus), l'AFELLC pourra comptabiliser les dépenses encourues comme une subvention. Si la personne responsable du projet ne fournit pas de pièce justificative, le montant octroyé est considéré comme un revenu imposable pour l'organisme du projet, d'où l'importance de fournir toutes les pièces justificatives ;

III. Exemple d'une demande de subvention

Demande de subvention pour projet étudiant, automne 20X6
Association facultaire des Lettres, Langues et Communications

Date limite pour le dépôt d'une demande :
Lundi le 2 septembre 20X6 à 18h au J-M880

Nom du responsable : Geneviève Lapierre	Tél. : (514) 555-1835
Code permanent : LAPG11118405	Programme d'étude : Baccalauréat en communication
Courriel : tellement @ hotmail.com	

Nom du projet : Momentos en Communication

Courte description du projet : Mon équipe et moi animerions un événement d'écriture collectif au sein de l'Université sur la thématique des conséquences d'une absence de l'investissement en Éducation.

Autres organisateurs ou personnes de l'équipe :

Nom : Mylène Fallu	Code permanent : FALM05517903
Nom : Philippe Lapierre	Code permanent : LAPC30088101
Nom : Marie-Andrée Thibeault	Code permanent : THIM11547906 (UdeS)
Nom : Marie-Hélène Normandeau	Code permanent : NORM25586901
Nom : _____	Code permanent : _____
Nom : _____	Code permanent : _____

(Utilisez une feuille supplémentaire pour compléter)

Groupe visé par le projet : La communauté uqamienne

Nous demandons la somme de : 1 000,00\$

Le chèque sera fait au nom de : L'AeMEL-UQAM

Veillez joindre à votre demande :

- ✓ Une description du projet comprenant les objectifs visés, le calendrier de production et toutes informations nécessaires à sa compréhension.
- ✓ La structure de financement détaillé comprenant les revenus (ventes, autres subventions...) et les dépenses (honoraires, frais de réalisation...).

*NOTE : Les réponses vous seront communiquées au début de la première semaine de novembre. Les projets retenus pourront recevoir leur premier versement à ce moment. Vous aurez jusqu'au **15 décembre 20X6** pour obtenir votre deuxième versement (détails sur la politique de subvention annexée à ce formulaire).*

Je, Geneviève Lapierre, m'engage à respecter l'ensemble des conditions de la politique de subventions de L'AFELLC-UQAM, de déposer un rapport d'événement et de respecter les exigences liées à la commandite.

Signature
du/ de la responsable : _____
ou
Signature
d'un/une exécutant/e de l'association : _____

Date : Le 2^{ième} du mois de septembre 20X6.

État des résultats prévisionnel

Il n'est pas nécessaire de compléter cette section si vous possédez déjà votre budget.
Mettre votre document en annexe

REVENUS

Vente de billets	N/A	\$
Ventes de kiosque	N/A	\$
Vente itinéraire	N/A	\$
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	

AUTRES REVENUS

Subvention SVE		500,00\$
Subvention UQAM (autre)	_____	
Subvention AFELLC-UQAM		1 000,00
Subvention modulaire		300,00
Autre subvention	_____	
Don	_____	
Vente		200,00
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
Total des revenus		2 000,00\$

DÉPENSES

Salaires (technicien UQAM)	800,00\$
Publicité et promotion	300,00
Écart de caisse	_____
Courrier et frais postaux	_____
Photocopies et impressions	400,00
Assurances	100,00
Frais pour la production de chèque	_____
Fourniture de bureau	250,00
Fourniture informatique	_____
Fourniture de matériel de production	150,00
Imprévus	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total des dépenses	2 000,00\$
Profit ou déficit (revenus – dépenses)	0,00\$